

Session extraordinaire du Conseil de la COI sur l'APE

Ste. Anne, Seychelles,
10 octobre 2007

DECLARATION

Les représentants de l'Union des Comores, de la République de Madagascar, de la République de Maurice et de la République des Seychelles (le Groupe CMMS), en présence du Président du Conseil Régional de la Réunion, tous pays membres de la Commission de l'Océan Indien (COI), se sont réunis à Ste. Anne, aux Seychelles, le 10 octobre 2007 sous la Présidence de M. Patrick Pillay, Ministre des Affaires Etrangères de la République des Seychelles, Président en exercice de la COI, lors d'une réunion extraordinaire pour faire le point sur la situation au sein de l'Afrique orientale et australe (AFOA) et l'état des négociations d'un Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne (UE).

Réaffirmant que l'APE est un instrument pour le développement durable des pays ACP ainsi qu'un instrument pour la promotion de l'intégration régionale et pour l'intégration harmonieuse de ces pays dans l'économie mondiale,

Réaffirmant leur engagement à la conclusion d'un APE entre le Groupe de l'AFOA et l'UE;

Considérant les conclusions du Sommet de la COI de 2005 portant sur:

- l'adoption de positions communes sur les négociations de l'APE entre l'UE et les Etats membres du groupe AFOA;
- l'intégration économique des états membres de la COI dans un contexte mondialisé en mutation au sein de groupes régionaux plus importants, notamment le COMESA et la région AFOA,
- la défense des petites économies vulnérables au niveau régional et international dans le cadre des négociations commerciales, la préservation des intérêts de la sous-région dans les processus d'intégration économique auprès du COMESA et de la SADC, et dans le partenariat avec l'UE au niveau de l'AFOA;

Considérant l'article 35(3) et la Déclaration XXVIII de l'Accord de COTONOU (AC) ainsi que l'Annexe III du Protocole 1 de cet Accord reconnaissant la spécificité des états insulaires dont les handicaps structurels permanents entravent le développement durable;

Considérant également l'Article 299 alinéa 2 du Traité instituant l'UE reconnaissant le besoin d'adopter des mesures spécifiques concernant les régions ultrapériphériques qui prévoit la possibilité de leurs accorder un traitement différencié dans le cadre de la politique commerciale de l'UE ;

Considérant l'alinéa 35 de la Déclaration Ministérielle de DOHA de 2001, ainsi que la Déclaration Ministérielle de Hong Kong de l'Organisation Mondiale du Commerce sur les petites économies;

Reconnaissant d'une part, l'état d'avancement des négociations des APEs entre l'AFOA et l'UE et d'autre part, les risques existants de ne pas conclure les négociations dans le délai prescrit qui pourraient avoir une conséquence néfaste dans les relations commerciales entre les pays de l'AFOA et l'UE;

1. Décident de constituer au sein de l'AFOA, un sous-groupe **CMMS** (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles) afin d'accélérer le processus de négociation et la conclusion d'un APE dans les délais prescrits;
2. Décident de s'assurer que tout APE prendra en considération les spécificités des îles de l'océan indien ainsi que leurs besoins de développement durable

3. Décident d'adopter à titre conservatoire et dans l'hypothèse où les négociations AfOA-UE n'aboutiraient pas avant le 31 décembre 2007, une offre collective du groupe CMMS sur l'accès au marché et une position commune sur l'aspect développement de l'APE, y compris les ressources additionnelles y afférant afin d'aider les CMMS à mieux s'adapter à la situation que posent la libéralisation du commerce et la réforme économique;
4. Décident de se réunir à la fin du mois d'octobre 2007 pour un constat sur l'état d'avancement des négociations de l'APE au sein de l'AfOA et prendre, en conséquence, les mesures qui s'imposent dans le but d'éviter toute rupture dans les relations commerciales entre le CMMS et l'UE;
5. Demandent au secrétariat de la COI d'explorer et de proposer les mesures appropriées pour canaliser les ressources pour le financement de l'ajustement des CMMS liées à la mise en œuvre de l'APE et aux contraintes que pose leur insularité;
6. Décident également de développer une coopération renforcée avec la Réunion région ultrapériphérique de l'UE.

Les représentants du Groupe CMMS tiennent à féliciter et à remercier le gouvernement et la population de la République des Seychelles pour l'accueil et les moyens mis à leur disposition lors de cette réunion extraordinaire des Ministres de la COI sur les APE.

Fait à Ste Anne, ce 10 octobre 2007